

CONCLUSION DE L'AVIS DU CODEV SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE L'EUROMETROPOLE DE METZ (JUILLET 2023)

A la demande de l'Eurométropole de Metz, le CODEV a « plongé » dans l'ensemble des documents qui constituent le projet de PLUi et qui témoignent d'une masse de travail considérable et d'un cadre complexe de négociation.

Face au volume du dossier, il s'est attaché plus particulièrement à décrypter les messages présentés par le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) et le rapport de présentation afin d'accéder à des éléments de synthèse lui permettant de construire son avis.

Il a cherché à bien comprendre le contexte institutionnel et juridique dans lequel l'Eurométropole doit travailler.

Il a aussi – surtout - pris toute la mesure, à nouveau, de l'enjeu de l'urgence climatique, écologique et énergétique qui, après bientôt 4 années d'une expérience dramatique croissante des limites de notre trajectoire de développement, pèse de façon peut-être très particulière, sur ce rendez-vous « technique » de planification territoriale et sur la responsabilité des élus et des services aujourd'hui en charge de conduire la nouvelle feuille de route du développement de notre métropole.

Cette dernière clé de lecture du CODEV marque sans doute fortement l'ensemble de son discours au risque de se voir reprocher un « hors sujet » :

- Le PLUi « n'est » qu'un document de planification qui doit assurer que les règles d'usage des sols qu'il édicte permettent la faisabilité des projets inhérents à la stratégie territoriale arrêtée par les élus.
- Il « n'est qu'un outil technique » de la stratégie territoriale et des politiques publiques qu'elle induit.
- Il ne peut avoir vocation à remplacer l'évocation de détail, encore moins la prescription, de tous les dispositifs métropolitains conçus dans le cadre de cette même stratégie et de ces politiques publiques territoriales.
- Le PLUi, enfin, n'échappe pas à la codification complexe de la gestion d'un territoire et des règles d'urbanisme qui l'accompagnent. Créateurs de droits et « opposable », contraint par un environnement normatif à d'autres échelles, il doit veiller à sécuriser sur une longue période la vie, les projets du territoire et de ses acteurs.

De fait, nombre de questionnements du CODEV, nombre des attentes qu'il formule, nombre des préconisations qu'il soumet, pourraient être considérés comme ne relevant pas de la rédaction du PLUi :

- Détailler et mieux témoigner d'un niveau d'ambition,
- Préciser les actions, renforcer, au-delà des intentions et des grands principes généraux, le caractère concret des interventions menées en matière de mobilités, d'habitat, de préservation des milieux et des ressources, d'accompagnement des habitants, entreprises, associations et acteurs
- Fixer des indicateurs de résultat plus précis...

Autant d'éléments qui peuvent être renvoyés à des politiques sectorielles, à des schémas métropolitains plus opérationnels, au récent PCAET voté etc.

Si on se situait dans un exercice passé de PLU, l'argument de hors sujet pourrait être invoqué. Mais nous nous situons aujourd'hui dans un exercice premier d'écriture d'un PLUi qui doit contribuer à la construction d'un nouveau projet de territoire et qui dessine la feuille de route 2050 de la transition climatique. Il intervient à un moment clé de débat sur la trajectoire territoriale. Il doit en conséquence répondre à une exigence de précision pour permettre d'évaluer le niveau d'ambition des options proposées.

Le présent avis témoigne d'un regard citoyen et soulève trois points de paradoxe majeurs :

1. le langage, l'exercice que constitue l'élaboration du PLUi est absolument inaccessible à la lecture et à la compréhension du citoyen « lambda » ;
2. le PLUi doit être porteur de choix stratégiques pour l'avenir
3. et c'est bien pour cela que le citoyen doit pouvoir en débattre, en juger de façon éclairée. Un changement de société est en effet à l'œuvre à marche forcée. Ce changement est construit sur des concepts que le citoyen est en droit de questionner, vis-à-vis desquels il est aussi légitime qu'il soit dans le doute dans la mesure où d'autres normes et modèles de développement du passé (même assez récent) sont autant de mauvais exemples aujourd'hui fustigés...

L'urgence actuelle à laquelle nous confronte la lutte contre le réchauffement climatique est un symbole d'une non-anticipation collective des effets désastreux de décennies de consommation effrénées des ressources naturelles, d'une conception de certaines formes urbaines ou d'habitat quasiment impossibles aujourd'hui à transformer face à de nouveaux impératifs vitaux.

De ce fait, les élus ont aujourd'hui à résoudre, dans l'urgence absolue, l'équation difficile d'une obligation de résultat qui s'impose pour lutter contre le réchauffement climatique avec les nouvelles injonctions en découlant et que les citoyens, mais aussi les entreprises et acteurs de leur territoire, n'ont pas les moyens, notamment financiers, immédiats d'affronter. Cela induit, pour certains, la question du maintien d'un cadre de vie et de bien-être, la question de la préservation d'une activité, d'une projection accessible au futur pour soi ou ses enfants. Cela induit pour d'autres une impasse totale dans une précarité toujours plus dégradée.

Du fait de ces questionnements, **la dimension humaine de la transition climatique a une importance majeure**. Cette dimension humaine est présente au niveau de chaque individu et de toute cellule familiale, mais elle est aussi en jeu pour un chef d'entreprise, un responsable de structure ou d'association qui, chacun à son niveau, fait la vie collective d'un territoire.

La dimension anxiogène est aussi aujourd'hui particulièrement active, qu'elle soit guidée par le vécu de la transition climatique, comme par la précarité ou encore la montée en puissance des phénomènes de violence.

Face à cet environnement difficile, le cap sur le débat démocratique doit être gardé.

C'est pourquoi le CODEV a mis au cœur de son avis l'enjeu du message, de l'explication, du dialogue et du partage des défis que l'exercice d'élaboration du PLUi doit permettre de porter auprès des habitants et acteurs du territoire. Il s'agit-là de **construire les conditions d'une adhésion citoyenne**.

De ce point de vue, un travail est à faire sur l'écriture du document et sur ses modalités de présentation au public.

La dimension humaine (et d'accompagnement) ne transparait pas comme sujet de préoccupation dans les documents du PLUI.

L'enjeu de l'enquête publique est à venir. Le CODEV s'est posé la question suivante : comment faire pour qu'elle soit « inclusive » et... utile ?

Il est sans doute trop tard pour mettre en œuvre une solution totalement satisfaisante dans la durée de l'enquête qui va s'engager. Mais il n'est jamais trop tard pour commencer ce travail et accompagner dans le temps la mise en place du PLUi par le moyen de développer et poursuivre le débat.

Cet objectif peut par exemple être mis en œuvre au travers d'une « **Convention territoriale pour le climat** », projet politique exemplaire que le CODEV préconise à l'Eurométropole de Metz de proposer à l'échelle Lorraine Nord et qui doit aussi s'adresser à ce « grand voisin » transfrontalier qu'est le Luxembourg qu'il est bien temps de challenger dans sa réflexion stratégique et prospective... Il comporte bien évidemment aussi une dimension interne à la métropole et au projet de société et de territoire 2050 dont les habitants et acteurs doivent débattre.

Ce serait là un exercice de démarche participative inédit en Lorraine, et bien sûr, sur notre agglomération. Il constituerait un projet et un travail ambitieux, conséquent, mais qui pourrait aussi porter les jalons de l'adoption d'un nouveau projet métropolitain impliquant de façon innovante et concrètement la société civile. Le CODEV propose de contribuer à cette ambition majeure qui ne peut que porter toujours plus loin un esprit métropolitain de nouvelle envergure.

Car le CODEV a pris en considération cette autre dimension : celle de l'exercice métropolitain fondateur dont l'élaboration de ce PLUi, a bien des égards, est ou doit être porteuse. Cette dimension concerne tout autant le débat citoyen et pour intégrer cette idée, il est repris pour finir une expression issue des échanges des membres du CODEV : « **Attention, si vous pensez que cette métropole doit exister, elle doit être partagée avec les habitants. Et ce n'est pas le levier de la concertation réglementaire qui suffira à assurer ce partage.** »